

Le Centre de règlement des différends sportifs du Canada ouvre ses portes

Le Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC) est maintenant opérationnel et sa mission est de prévenir et de résoudre les différends pouvant survenir dans la collectivité du sport amateur canadien.

Le CRDSC est une société sans but lucratif créée par une loi fédérale qui oeuvre indépendamment du gouvernement. Le Centre est un prolongement du succès du programme ADRsportRED. Il offre des ressources documentaires ainsi que des liens vers des sites Internet sur la résolution des différends. Lorsque les conflits ne peuvent être évités, le CRDSC présente des options de règlement extrajudiciaire comme la médiation et l'arbitration.

Les organismes nationaux des sports (ONS), les organismes multisports (OMS) et les Centres nationaux multisports (CNM) financés par Sport Canada doivent instituer l'appel auprès du CRDSC lorsque leurs mécanismes internes ont tous été épuisés. On s'attend à ce que ces organismes réexaminent leurs politiques et règlements en conséquence et qu'ils respectent cette procédure pendant la période de révision de leurs politiques et règlements.

Les Jeux olympiques et paralympiques de 2004 à Athènes font partie des grandes priorités du CRDSC. La collectivité sportive recevra bientôt un dossier des grands jeux qui offrira des conseils de prévention des différends liés à la sélection de l'équipe. Au besoin, le CRDSC offrira également des conseils sur la résolution des différends par le biais de la médiation ou de l'arbitration.

Pendant ce temps, le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) et le CRDSC collaboreront étroitement au nouveau programme canadien antidopage. Dès le 1er juin 2004, tous les différends liés à des questions de dopage seront entendus par le CRDSC. De plus amples informations seront bientôt disponibles à ce sujet.

Au-delà de ces priorités, le conseil d'administration et la direction du CRDSC demeureront sensibles aux besoins en constante évolution du sport canadien pour s'assurer que la transition vers le nouveau centre rehausse la gamme et la qualité des services déjà en place. Au printemps 2004, le conseil d'administration déterminera ses priorités de société et préparera un plan stratégique pluriannuel. L'équipe de direction prévoit consulter un échantillon représentatif de la collectivité sportive afin de s'assurer que le CRDSC répond toujours aux besoins uniques de ses partenaires.

La résolution des différends sportifs est un concept né des chefs de file canadiens et il est devenu un élément permanent de la collectivité. Je suis convaincu que ce mécanisme jouera un rôle positif au cours des prochains mois et des prochaines années et je vous invite à me faire part de toute suggestion pouvant nous aider à réaliser cet objectif. N'hésitez pas à me téléphoner au (416) 307-0002 ou de m'envoyer un courrier électronique au allan@adr.ca. Vous pouvez également consulter le www.adrsportred.ca pour connaître les produits et les services offerts par le Centre de règlement des différends sportifs du Canada.

Allan J. Stitt
Président, CRDSC
Groupe Stitt Feld Handy
112 rue Adelaide Est
Toronto, Ontario M5C 1K9
Téléphone: (416) 307-0002
Télécopieur: (416) 307-0011
allan@adr.ca

Benoit Girardin
Directeur exécutif, CRDSC
8305 Chemin Côte-de-Liesse
Montréal, Québec H4T 1G5
Sans frais: 1-866-733-7767
Téléphone: (514) 733-6697
Télécopieur: (514) 745-0602
info@adrspportred.ca

Le Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC)

Feuille d'information

Qu'est-ce que le Centre de règlement des différends sportifs du Canada ?

- Le CRDSC aide à prévenir les différends au sein de la collectivité du sport amateur canadien par le biais de l'éducation, de la médiation et de l'arbitration.
- Le CRDSC, lancé le 1er avril 2004, fut créé par une loi fédérale et il œuvre indépendamment du gouvernement. Cette société sans but lucratif est régie par un conseil d'administration et gérée par une équipe de direction.

Est-ce que le nouveau Centre collabore encore avec le programme ADRsportRED?

- Le CRDSC est un prolongement du succès du programme ADRsportRED, un service de règlement des différends innovateur lancé en janvier 2002. Le CRDSC offrira tous les services de l'ADRsportRED après le 1er avril 2004.
- L'ADRsportRED a participé au règlement de 32 causes portant sur la sélection d'athlètes pour les grands jeux (ex. les Jeux olympiques, paralympiques, du Commonwealth et panaméricains), le financement des athlètes, les sanctions disciplinaires et l'éligibilité.

Quels sont les services offerts par le CRDSC à la collectivité sportive ?

- Le CRDSC est d'abord et avant tout un centre de ressources où l'on offre des ressources documentaires et des liens vers des sites Internet dédiés au règlement des différends. Ensuite, il offre des options de règlement extrajudiciaire aux membres de la collectivité sportive canadienne au niveau national.

Est-ce que le programme ADRsportRED changera à partir du 1er avril?

· Non. Il n'y aura aucun changement à court terme au type et à la qualité des services offerts à la collectivité du sport amateur. L'expansion du Centre de ressources se poursuivra et on peut facilement y avoir accès par le site Internet www.adrsportred.ca.

Vous pouvez utiliser nos excellents services d'arbitration et de médiation en contactant :

Sans frais:

1-866-733-7767

Par télécopieur:

(514) 745-0602

Par courriel:

info@adrsportred.ca

Par courrier:

SDRCC-CRDSC / ADRsportRED

8305 Chemin Côte De Liesse

Montréal, Québec, Canada

H4T 1G5

Pourquoi choisir le CRDSC et non le tribunal ?

1. Pour sa spécialisation dans les dossiers sportifs ; et
2. Il est plus rapide et moins coûteux. Le CRDSC pourvoit aux réalités uniques du sport et peut prononcer un jugement arbitral dans un délai de 24 heures, si nécessaire. L'appareil judiciaire formel peut exiger entre 6 mois et 2 ans avant de rendre une décision à un coût beaucoup plus élevé.

Combien coûtent les services d'arbitration et de médiation ?

- Tous les produits et services offerts par le Centre de ressources et de documentation sont gratuits.
- Les parties présentant une demande d'utilisation des services d'arbitration et de médiation doivent déboursier les frais de 250\$, mais les coûts reliés aux arbitres ou médiateurs (ex. dépenses, honoraires professionnels, etc.) sont défrayés par le CRDSC. Le Centre ne paie pas les honoraires des avocats embauchés par les parties, ni les coûts associés aux témoins, aux experts ou aux interprètes.

Est-ce que le CRDSC s'occupera des différends reliés au dopage ?

- Dès la mise en œuvre du Programme canadien antidopage en juin 2004, le CRDSC gèrera tous les appels et les audiences. Il s'assurera que les différends sont entendus rapidement, de manière ouverte et équitable.

Est-ce que tous les ONS / OMS doivent utiliser le CRDSC ?

· Les organismes nationaux des sports (ONS), les organismes multisports (OMS) et les Centres nationaux multisports (CNM) financés par Sport Canada doivent instituer l'appel auprès du CRDSC lorsque leurs mécanismes internes ont tous été épuisés. On s'attend à ce que ces organismes réexaminent leurs politiques et règlements en conséquence et qu'ils respectent cette procédure pendant la période de révision de leurs politiques et règlements.

Quels sont les membres du conseil d'administration du CRDSC ?

· Les membres du conseil d'administration possèdent tous une vaste expérience et une grande expertise au niveau du système sportif canadien (dont des athlètes, des entraîneurs, des ONS et des OMS). Le conseil se nourrit des connaissances de grands spécialistes canadiens de la RED. Voici les membres :

Genevieve Chornenki
Suzanne Dandenaault
Christian Farstad
Julie Gagnon
Pierre Hutsebaut
Bruce Kidd
Marc Lemay
Dianne Norman
Gordon Peterson
Tamar Pichette
Allan J. Stitt (président)
Steven Sugar

Équipe de direction

Benoît Girardin Directeur exécutif
Julie Duranceau Directrice - Centre de ressources
et de documentation Odette Lagacé Responsable de cause

Pour en savoir plus?

· Vous trouverez les détails complets sur le CRDSC et sur tous ses programmes et services au www.adrsportred.ca.